



HAL
open science

LA PÊCHE AU FEU EN ROUSSILLON

François Doumenge

► **To cite this version:**

François Doumenge. LA PÊCHE AU FEU EN ROUSSILLON. *Vie et Milieu*, 1952, 3 (3), pp.232-269.
hal-02537524

HAL Id: hal-02537524

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-02537524v1>

Submitted on 8 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA PÊCHE AU FEU EN ROUSSILLON

par

François DOUMENGE

La pratique des différentes pêches au feu (1) a suscité depuis longtemps d'abondantes controverses parmi les pêcheurs de la côte française de la Méditerranée. Ces modes de pêche qui utilisent le phototropisme positif de certains poissons (2) pour s'assurer des prises plus abondantes sont traditionnelles chez de nombreuses populations côtières (3). Elles se sont maintenues sur tout le pourtour de la Méditerranée depuis la plus haute antiquité (4) jusqu'à nos jours où elles ont pris une large extension et connaissent une grande faveur parmi les populations de pêcheurs d'Italie, d'Espagne et d'Afrique du Nord (5).

Cependant, en France, les autorités centralisatrices étendant leur contrôle sur le littoral les ont le plus souvent interdites ou tout au moins sévèrement réglementées. En effet, les pouvoirs publics voyaient d'un mauvais œil l'accroissement incontrôlé des prises provoquant l'engorgement et la désorganisation des marchés.

Tenues en suspicion par suite de leur efficacité même, les pêches au feu étaient, par voie de conséquence, accusées de nuire au développement des espèces, d'entraver leur reproduc-

(1) Cet article, d'inspiration géographique, est le résultat d'une enquête qui peut être mise en parallèle avec les recherches actuellement en cours au Laboratoire Arago, sur la Biologie des principales espèces de Poissons des côtes du Roussillon, et notamment de la Sardine (voir RUIVO M., 1952). L'auteur a voulu situer les principaux problèmes qui gravitent autour de la pêche au feu, dont bien des aspects restent encore inconnus.

Nous sommes redevables d'une grande partie de la documentation à l'obligeance des services de l'Inscription maritime, des dirigeants des Coopératives de Saint-Cyprien et de Banyuls, à M. SOLANE, patron pêcheur, à Port-Vendres, et à tous ceux qui au cours de nos recherches ne se sont pas crus importunés par nos investigations. Que tous trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements.

(2) ANDREWS, 1946 ; BOHN, 1940 ; VIAUD, 1938-48 ; RICHARD, 1950.

(3) HOUGH, 1926.

(4) ATHANASSOPOULOS, 1926 ; FAGE, 1924.

(5) RUSSO, 1925 ; BOUTAN, 1927 ; DAVAZO, 1927.

tion, contribuant ainsi pour une large part à la ruine des fonds (6). Depuis le milieu du XIX^e siècle les procédés de pêche à la lumière sont autorisés sur les côtes françaises de la Méditerranée sous certaines conditions alors qu'auparavant ils étaient restés longtemps sévèrement prohibés (7).

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle les pêcheurs des côtes italiennes et espagnoles utilisaient de façon courante les torches et les feux au gril pour pêcher de nuit, ils répandirent leurs procédés sur les côtes d'Afrique du Nord, où ils s'établirent, et, en France même, les pêcheurs Niçois, Corses et Roussillonnais imitant leurs voisins Gênois et Catalans espagnols continuaient à maintenir les vieilles traditions.

On pouvait alors voir les pêcheurs, aplatés à l'avant de leur embarcation une torche d'une main, un trident ou une foène de l'autre, s'efforçant de capturer les gros poissons attirés par la lumière.

Parfois sur les barques, un feu de bois ou de charbon était allumé sur un gril fixé à l'arrière, au-dessus de l'eau, pour attirer le poisson dans des filets flottants ou pour le conduire progressivement près de terre où une senne (Bouliche) intervenait pour la capture définitive (8).

En France, la grande loi d'organisation de la pêche du 19 Novembre 1859, complétée par de nombreux décrets postérieurs (en particulier celui du 30 Septembre 1912) permettait la pêche au feu au trident, harpon ou foène durant toute l'année, mais interdisait tous les autres procédés de capture à la lumière entre le 15 Février et le 15 Novembre. Ceci afin de ne pas gêner les grandes pêches à la belle saison tout en maintenant une ressource d'appoint pour l'hiver.

Cette législation se présentait d'ailleurs comme très modérée si on la compare à celle qui l'avait précédée ou même à celle édictée en Afrique du Nord qui interdisait formellement ces pratiques (articles 23 du décret du 2 Juillet 1894) et qui resta en vigueur jusqu'en 1926.

Des accidents survenaient bien souvent, et les feux à l'acétylène plus puissants et moins dangereux se répandirent très

(6) RUSSO, 1913 ; BOUTAN, 1927.

(7) Voir les ordonnances sur la pêche en Méditerranée sous Louis XIV et Louis XV, en particulier l'Article Premier de l'acte de 1728.

(8) FAGE, 1924 ; GOURRET, 1894.

rapidement, au début du XX^e siècle, remplaçant progressivement les autres modes d'éclairage.

Cette innovation fit tout de suite rebondir les controverses entre partisans et adversaires de ces techniques, échangeant mutuellement des arguments empreints plutôt de passions intéressées que de rigueur scientifique (9).

Malgré ce perfectionnement, ces pratiques étaient à peu près totalement abandonnées sur les côtes du Roussillon depuis le début de la première guerre mondiale. Au contraire elles n'avaient cessé de se développer en Italie et en Espagne, et elles étaient couramment utilisées en Afrique du Nord quoique officiellement interdites.

Les rendements et les conditions de pêche avaient en effet été profondément bouleversés par la mise au point d'abord sur les côtes italiennes, et ensuite un peu partout ailleurs, du filet tournant lamparo avec lequel l'emploi du feu donne des prises considérables.

Au cours des douze dernières années, les événements ont permis à cette technique de s'implanter en Roussillon où elle occupe à l'heure actuelle une place essentielle dans toutes les activités de pêche maritime.

LA TECHNIQUE DE PÊCHE AU LAMPARO

La pêche au feu avec le filet lamparo consiste à attirer un banc de poisson autour d'un puissant foyer lumineux et à le capturer au moyen du filet tournant qui a donné son nom à la pêche.

Pour cela deux embarcations au moins sont nécessaires: une nacelle de 1 à 2 tonneaux montée par un ou deux hommes est munie de deux porte-feux supportant deux grosses lampes de 2.000 à 4.000 bougies qui fonctionnent le plus souvent au gaz d'essence. Elle est suivie par une grosse embarcation (Sardinier catalan de 4 à 6 tonneaux ou petit chalutier de 8 à 12 tonneaux) montée par un équipage de six à dix hommes sur laquelle est disposé le filet lamparo et où sera recueilli la pêche. Parfois une troisième embarcation s'ajoute aux deux premières pour faciliter le ramassage du poisson et le transporter tandis que l'on pourra donner un autre coup de filet. Cet ensemble de deux ou trois bateaux plus ou moins importants, montés le plus souvent par une dizaine d'hommes forme un groupe de pêche au lamparo.

Le filet lamparo est un filet tournant, c'est-à-dire qu'une fois mouillé, ses deux extrémités viennent se rejoindre pour former une enceinte

(9) RUSSO, 1913 ; BOUTAN, 1927.

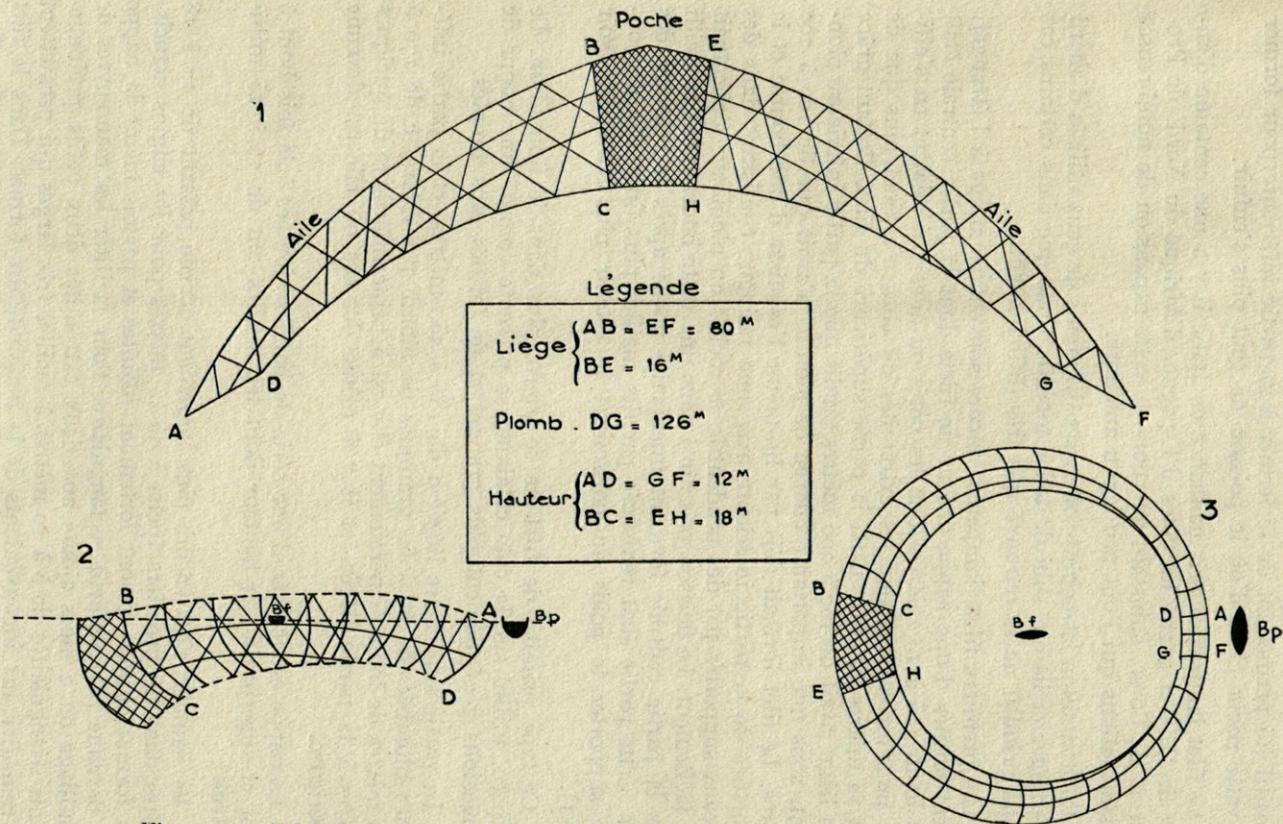


Fig. 1. — Filet Lamparo de type primitif (en usage en Italie et en Afrique du Nord). —
 1, Plan du filet. — 2, Filet mouillé vu de profil. — 3, Filet mouillé vu de face. —
 (Bf, Bateau porte-feu. — Bp, Embarcation de pêche).

circulaire où tous les poissons se trouvent rassemblés. Il est muni d'un dispositif lui permettant de se fermer à sa partie inférieure pour former une vaste poche close d'où le poisson ne peut plus s'enfuir.

Le filet lamparo a pris naissance en Italie il y a une centaine d'années; de là, il a gagné les côtes d'Espagne, d'Afrique du Nord, de Provence et de Corse, subissant au cours de cette expansion de nombreuses transformations qui l'ont peu à peu amélioré.

En Roussillon les engins sont assez différents de ceux utilisés d'abord à l'étranger et ils ont subi de telles modifications que dans certains cas le plan primitif ne se retrouve que très difficilement.

Les premiers filets lamparos, encore souvent en usage à l'étranger, étaient formés d'une nappe unique de filets dont la partie centrale était plus haute (15 à 18 mètres) que les côtés ou ailes qui allaient en s'effilant progressivement vers les extrémités où elles n'avaient plus que de 10 à 12 mètres. D'autre part, la partie supérieure du filet, flottant grâce à du liège, avait de 180 à 200 mètres tandis que la partie inférieure plongeant, sous une importante charge de plomb, n'avait que de 100 à 200 mètres. Le filet formait déjà par lui-même l'esquisse d'une bourse et la fermeture de la partie inférieure avec une ralingue coulissant dans des anneaux supportés par des pendentifs accrochés au plombage s'effectuait très facilement. Le poisson pris ainsi dans une vaste bourse était recueilli dans la partie centrale formant une petite poche après le relevage des ailes. Cette partie était renforcée par des mailles plus fines afin de pouvoir supporter le poids du poisson et le retenir plus sûrement (voir fig. 1).

Ce type primitif de filet ne se trouve plus dans le Roussillon. Le lamparo, utilisé sur la côte catalane, se présente comme une nappe de dimensions généralement plus grandes et de formes plus simples.

La partie supérieure liée a de 180 à 250 mètres, et la partie inférieure plombée (de 50 à 60 grammes de plomb par mètre) a de 170 à 240 mètres de long. Généralement elle est à peine inférieure de quelques mètres à la partie liée, et il y a même des cas où elle est devenue supérieure.

La nappe est formée d'une série de bandes ajoutées à la fois bout à bout et superposées en hauteur dont les mailles ont de 12 à 15 millimètres.

La hauteur s'est encore plus largement accrue passant de 12 à 18 mètres dans les premiers filets, à 25-45 mètres pour les engins actuels. Les formes effilées se sont fortement réduites et parfois même la nappe est devenue parfaitement rectangulaire. Pour faciliter les manœuvres de mouillage on a alors ajouté aux deux extrémités deux petits prolongements triangulaires de 5 à 10 mètres à mailles très larges qui permettent de remédier aux inconvénients de la massivité des formes. Dans le filet Roussillonnais actuel on retrouve la poche avec des mailles plus fines

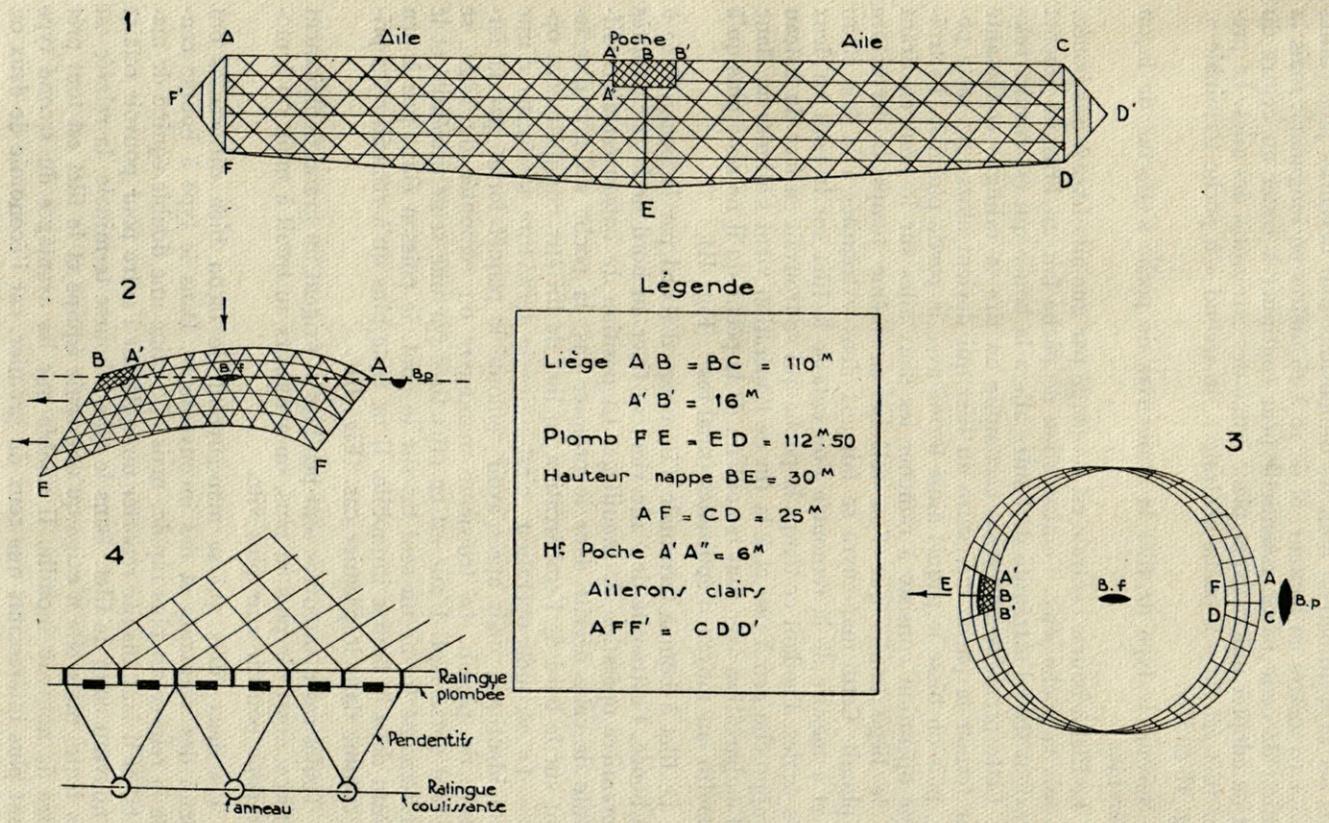


Fig. 2. — Filet à poche centrale en usage en Roussillon. — 1, Plan du filet. — 2, Filet mouillé vu de profil. — 3, Filet mouillé vu de face. — 4, Système de fermeture de la partie inférieure. — (Bf, Bateau-porte-feu. — Bp, Embarcation de pêche).

(dans les 12 millimètres) dont les dimensions sont devenues plus petites (de 5 à 10 mètres en hauteur, et de 10 à 15 mètres en longueur); mais la position de cette partie essentielle peut continuer à rester au centre du filet ou adopter une nouvelle place à une des extrémités des ailes. Le premier filet est dit « à poche centrale », le second « à poche terminale ». (Fig. II et III).

Suivant le type de filet la manœuvre de pêche s'effectue de façon différente.

Le filet à bourse centrale est immergé par une aile fixée à une bouée, une fois la poche jetée, l'embarcation de pêche fait un brusque crochet et revient fixer l'extrémité de l'autre aile à la bouée qui est ensuite relevée. Cette première opération accomplie on tire la ralingue coulissante pour fermer la partie inférieure du filet qui devient alors une vaste poche, puis on hisse le paquet ainsi formé avec la partie plombée. La troisième opération consiste à ramener les deux ailes sur le pont en tirant sur le liège tandis que l'on relâche en même temps la fermeture du plomb. Cette manœuvre se fait aux deux extrémités à la fois et au fur et à mesure de la remontée l'on entasse le filet sur le pont en deux piles égales. Pendant ce temps la poche qui se trouvait en face du bateau se rapproche peu à peu et à la fin de l'opération vient s'aligner au flanc de l'embarcation avec tout le contenu de la pêche qu'il ne reste plus qu'à recueillir au moyen d'épuisettes (salabres). (Fig. II).

Le filet à bourse terminale s'immerge d'abord par la poche fixée à une bouée, l'extrémité de l'aile vient se fixer au bord de la poche après la première opération de mouillage. La position du bateau est alors différente de celle décrite dans le premier cas, la poche s'aligne directement sur le bord de l'embarcation au lieu de lui être complètement opposée. La seconde opération, c'est-à-dire la fermeture s'effectue d'une façon identique, mais après avoir remonté le paquet formé par la fermeture du plomb. La troisième manœuvre ou remontée du liège, se fait tout autrement. L'aile est en effet tirée par une seule extrémité et le filet remonté forme un seul tas sur le pont, le poisson étant peu à peu rabattu dans la bourse immobile. Il ne reste plus qu'à recueillir les prises comme dans le premier cas. (Fig. III).

Toutes ces manœuvres sont pénibles et exigent un grand déploiement de force; aussi, de plus en plus, on a recours au treuil à main ou à moteur pour pouvoir agir plus vite.

Les deux filets qui se manœuvrent de façon bien différentes ont chacun des avantages et des inconvénients. Dans le type à bourse centrale la relevée est plus rapide, mais elle exige une double équipe de matelots, et il faut ensuite reporter une pile sur l'autre pour pouvoir refaire un nouveau coup de filet. Dans le type à bourse terminale, la relevée est plus lente, mais elle n'exige qu'une seule équipe et le filet est tout prêt à être de nouveau mouillé. Il semble que les avantages du second type soient plus intéressants que ceux du premier, car l'économie de deux ou

trois hommes d'équipage compense largement une éventuelle perte de temps ramenée au minimum d'ailleurs par l'emploi du treuil. Aussi peu à peu la nouvelle disposition se répand sur la côte au détriment du plan traditionnel, et l'on voit même certains filets dotés de deux poches, l'une centrale, l'autre terminale, et capables de manœuvrer aussi bien de l'une que de l'autre façon.

Ces manœuvres délicates et rapides demandent une mer aussi peu agitée que possible. Il faut aussi tenir grand compte des courants. Quand un courant se fait sentir en surface, l'embarcation de pêche doit toujours se mettre derrière le filet de façon que le liège ne puisse pas se rabattre contre elle et que le cercle de filet soit toujours largement ouvert. Si le courant ne se fait sentir qu'en profondeur, il a beaucoup moins d'influence, car on n'a plus à s'en soucier quand la fermeture du plomb a été effectuée. Ce mouvement peut jouer cependant un rôle intéressant quand l'on veut jeter le filet à une profondeur inférieure à la hauteur du filet. En effet, s'il n'y a pas de courant, cette opération est impossible car lors de la fermeture la partie inférieure de la nappe reposant sur le fond avec les plombs, les pendentifs et les anneaux, la ralingue de fermeture risque de tout embrouiller en coulissant et d'empêcher de bien clore la poche.

Le courant au contraire en faisant dériver le filet en profondeur tend la nappe et évite ces incidents.

La pêche au filet lamparo reste donc une technique assez délicate qu'il est nécessaire de pratiquer depuis un certain temps avec une bonne connaissance des conditions nautiques locales pour atteindre à de bons rendements.

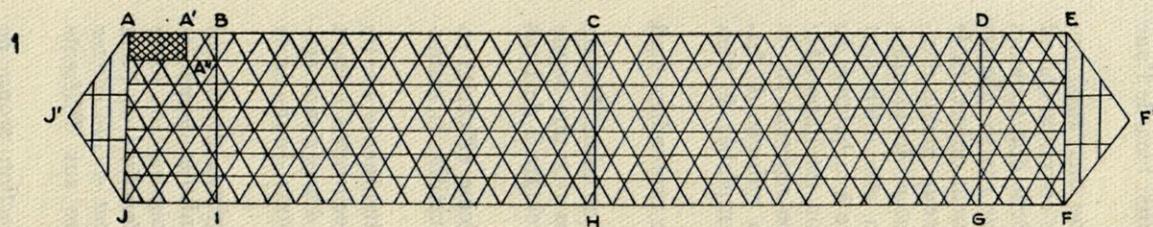
L'utilisation des feux peut seule lui apporter sa pleine efficacité en concentrant une quantité suffisante de poissons pour justifier le manie-ment d'un engin aussi important.

Les questions que soulève l'action de cette source lumineuse sur les poissons restent fort complexes. Pour le moment les recherches n'étant pas assez avancées nous devons nous en tenir aux faits d'expérience pratique, et aux observations d'autres auteurs sur des points divers de la côte de la Méditerranée occidentale.

L'action de la lumière intervient par le phototropisme positif qui attire autour du foyer lumineux de très nombreux organismes depuis les invertébrés planctoniques jusqu'à certaines espèces de poissons (10). Cette action est très variable selon les espèces pêchées en fonction de l'état physiologique (maturité sexuelle, etc...), mais on ne peut encore édicter de règles bien définies sur les comportements propres aux différents groupes.

D'autre part il est probable qu'en plus de cette action propre de l'éclairement, il faut faire intervenir dans le cas de certains prédateurs

(10) FAGE 1927, 31, 33 ; GRAVIER et DAUTON, 1928 ; ROSSO, 1913.



Légende

Liège. $AB = DE = 22^m,50$
 $BC = CD = 100^m$
 $AA' = 15^m$
 Plomb. $JI = GF = 22^m,50$
 $IH = IG = 100^m$
 Hauteurs. $AJ = BI = CH = DG$
 $= EF = 45^m$
 Poche. $AA'' = 6^m,50$
 Ailerons clairs
 $AJJ' = EFF'$

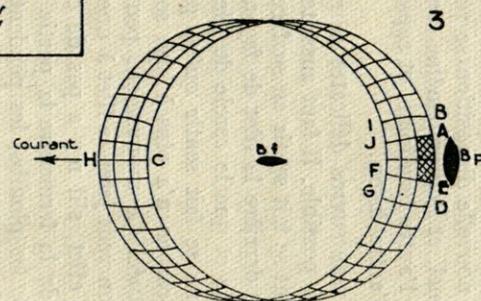
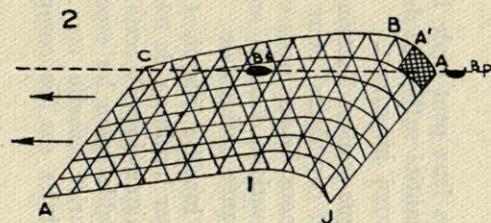


Fig. 3. — Filet à poche latérale en usage en Roussillon. — 1, Plan du filet. — 2, Filet mouillé vu de profil. — 3, Filet mouillé vu de face. — (Bf, Bateau porte-feu. — Bp, Embarcation de pêche).

voraces (saurels, maquereaux, bonites) l'attrance due à l'accumulation sur un espace restreint d'une nourriture abondante. En particulier dans le cas où plusieurs espèces se rassemblent autour de la lumière, Russo, à Catane avait déjà noté, et nos observations directes l'ont confirmé, que les prédateurs n'apparaissent qu'après l'accumulation des proies, et se tiennent à la périphérie formant un cercle concentrique comme pour empêcher de fuir l'objet de leur convoitise (petits anchois ou jeunes sardines le plus souvent).

Parmi les espèces qui sont capturées ainsi figurent tout d'abord de très nombreux Clupéidés : essentiellement sardines (*Sardina pilchardus* Walb), anchois (*Engraulis encrasicolus* L.) et accidentellement melettes (*Clupea sprattus* L.), des Scombridés : maquereau commun (*Scomber scombrus* L.), appelé en catalan, *Barat* à l'état adulte et *Guillaumun* quand il est petit, maquereau Colias (*Scomber colias* L.) appelé en catalan, *bis* (PL. bisous), quelques Thonides : Bonite Melva (*Auxis thazard* Lac.) et Pélamide (*Sarda sarda* Bloch.), mais aussi des Saurels (*Trachurus trachurus* L.), des Bagues (*Box boops* L.) et quelques poissons de fonds qui sont attirés accidentellement à la surface.

A côté de l'action propre de la lumière, d'autres conditions sont loin d'être négligeables sur les réactions du poisson. Il est d'observation courante que souvent le poisson se trouve en profondeur (il se manifeste par divers signes observables à la surface, et en particulier des bulles), mais qu'il ne veut pas monter autour de la lumière alors que la veille ou l'avant-veille il réagissait favorablement. Les pêcheurs attribuent ce fait à une différence de courant entre le fond et la surface, et il est assez probable que la différence de température et de salinité entre le lieu de séjour et la surface éclairée doit bien être pour quelque chose dans le comportement du poisson.

Ainsi la technique du lamparo permet avec un seul engin de capturer un grand nombre d'espèces très variées par leur taille et leur comportement qui demanderaient autrement des filets de pêche divers. D'autre part les quantités capturées par un seul coup de filet sont quelquefois très importantes (plus d'une et même deux tonnes). Ces aspects qualitatifs et quantitatifs ont été déterminants pour l'adoption de ce mode de pêche et ils restent encore au centre des nombreux problèmes soulevés par cette activité.

L'IMPLANTATION DE LA PÊCHE EN ROUSSILLON

Cette pêche du lamparo au feu n'a été définitivement adoptée en Roussillon qu'à la faveur de la pénurie de ravitaillement consécutive aux événements de la dernière guerre mondiale.

La loi du 19 Novembre 1859 ne parlait pas de l'engin qui se trouvait ainsi implicitement prohibé et ne pouvait être utilisé pour la pêche au feu, qui, nous l'avons vu, pouvait se pratiquer sous certaines conditions.

Il faut attendre la loi du 18 Novembre 1924, modifiée par celle du 2 Mai 1925, pour que l'autorisation du filet lamparo soit prévue. Un décret du 30 Janvier 1926 permet l'emploi de l'engin dans les eaux du Roussillon à plus de trois milles au large (eaux internationales), à l'exception de celles du Syndicat de Collioure. Après de nombreuses controverses, et des essais discutés, la loi du 26 Janvier 1936 permet la pêche au lamparo du 1^{er} Mai au 15 Février dans les zones autorisées par décret.

Au début de la seconde guerre mondiale la question restait pendante, et la pêche au lamparo, malgré l'exemple tout proche des Catalans Espagnols, n'était pratiquée sur les côtes du Roussillon que de temps à autres et à titre expérimental.

Les conditions économiques et humaines se trouvaient en effet être très défavorables à l'introduction d'une nouvelle technique (11).

Les pêcheurs de Banyuls délaissaient complètement la pêche au profit de la viticulture qui rapportait de substantiels bénéfices grâce à la production d'un vin de grand cru. Les embarcations y étaient presque toutes désarmées et les produits de la pêche ne représentaient qu'un très faible appoint dans la vie quotidienne.

A Port-Vendres, les activités étaient avant tout basées sur le grand commerce, et la pêche uniquement industrielle reposait sur le chalutage à vapeur sans rapport par ses techniques, ses capitaux, ses équipages, avec la tradition locale.

Collioure le seul véritable port de pêche avait engagé tous ses capitaux dans les engins dérivants (sardinaux et veyradiers) et le marasme commercial ne laissait guère de disponibilités, ni aux pêcheurs, ni aux sauteurs pour adopter de nouveaux engins.

Quant aux pêcheurs de la côte sableuse, disséminés dans des baraques tout le long du littoral, ils ne formaient d'agglomérations importantes qu'autour de Saint-Cyprien-Plage, de Canet-Plage, et du Barcarès, et en restaient pour la plupart à la pratique de la pêche à la traîne conforme, à leurs instincts nomades et à leur dénuement; les plus aisés et hardis, équipés pour la pêche à la dérive, après avoir été contraints de renoncer au chalutage au bœuf, se préoccupaient surtout de trouver des débouchés à leur production et de créer des embryons d'installations portuaires totalement absentes sur un littoral inhospitalier. Là, plus que partout ailleurs, on ne voyait la possibilité d'introduire une nouvelle technique de pêche.

Les événements de Juin 1940, en bouleversant les conditions économiques, vont permettre des transformations profondes grâce auxquelles l'implantation de la pêche au lamparo à la lumière pourra s'effectuer très rapidement.

La pénurie de ravitaillement qui se fait bientôt cruellement sentir dans cette région où prédomine la monoculture viticole provoque un re-

(11) AZEAU, 1936 ; DOUMENGE, 1952.

gain d'intérêt pour la pêche. Les capitaux autrefois investis dans le vignoble ou le commerce des vins sont à la recherche de placements plus productifs.

C'est dans ces conditions que Banyuls va devenir le centre d'armement qui adopte la nouvelle pêche.

Il n'y a pas comme dans les autres ports une organisation fondée sur un autre matériel (12). L'abandon presque total dans lequel la pêche avait été laissée depuis une douzaine d'années a rendu nécessaire un renouvellement complet de tout le matériel, et sur les conseils d'un enfant du pays, officier supérieur de la marine, on se porte tout naturellement vers l'adoption du lamparo.

Les capitaux nécessaires sont aisément réunis, et l'on voit même d'importants commerçants et transitaires de Cerbère se joindre aux viticulteurs de Banyuls pour financer la nouvelle pêche. L'expérience nécessaire à la mise au point définitive de la nouvelle technique pourra être d'autre part facilement acquise grâce à l'embarquement de nombreux réfugiés espagnols venus s'établir sur la côte depuis l'exode de 1938-1939 consécutif à la guerre civile et qui ne demandent qu'à reprendre la même activité que sur la côte ibérique.

Les expériences nécessaires sont faites dès la fin 1940 et surtout on les répète sur une grande échelle en 1941 après avoir obtenu l'autorisation d'étendre les essais dans la zone des eaux territoriales côtières (moins de trois milles au large) qui jusque là avait été formellement interdite à l'engin tournant avec la pêche au feu.

Les résultats sont si concluants qu'en 1942 on trouve 14 groupes de lamparo armés sur la côte : 9 à Banyuls, qui bénéficie de son avance en capitaux et en technique, 3 à Port-Vendres, dont deux armés par un patron de La Nouvelle (Aude) et 2 à Collioure, où les pêcheurs sont en majorité méfiants et hostiles, car ils ont engagé tout leur avoir dans la pêche au sardinal.

La campagne de 1942 est si encourageante qu'elle suscite immédiatement de très nombreuses demandes d'autorisations d'armement (une douzaine) de la part de transitaires de Cerbère, de commerçants de la côte qui sont en demi-activité, de rentiers, et d'affairistes à la recherche de fructueux placements.

Cette campagne marque le retour de Banyuls comme port de pêche ayant des prises importantes tandis que tous les autres établissements de la côte fortement affectés par le manque d'engins de remplacement et de combustible voyaient décroître très sensiblement leur production.

(12) Les filets de bœufs employés pour un important chalutage avaient disparu après 1932, les filets dérivants n'étaient plus représentés que par quelques anchoubets, et les métiers eux-mêmes tombaient en désuétude.

TABLEAU I
PÊCHE A BANYULS ET A COLLIOURE
(prises et tonnes)

	1905	1936	1942
BANYULS :			
Sardine	4	2	68
Maquereau	1	1,5	6
Anchois	436	11	3
Divers	50	16	160 (1)
COLLIOURE :			
Sardine	380	358	135
Maquereau	35	5	14
Anchois	203	55	2
Divers	42	40	60 (2)

(1) En 1905, 40 au chalut et 10 aux petits métiers, en 1936, totalité aux petits métiers, en 1942, 140 au Lamparo et 20 aux petits métiers.

(2) En 1905 et 1936, chalut et petits métiers, en 1942, totalité aux petits métiers.

Les années 1943 et 1944 sont marquées par un ralentissement sensible dû à la poursuite des hostilités et au voisinage de la frontière.

Mais dès le départ des occupants les embarcations qui ont pu être sauvées se rééquipent et le problème se pose de savoir dans quelles conditions vont pouvoir cohabiter les anciennes techniques de pêche à la dérive et à la traîne et la nouvelle pratique du lamparo auquel ses succès ont fait parmi les pêcheurs du littoral une réputation flatteuse.

LA RÉGLEMENTATION ET L'EXTENSION ACTUELLE

La reprise de la pêche au lamparo en 1945 provoque une certaine tension sur le littoral où partisans et adversaires s'affrontent essayant d'entraîner à leur suite les autorités administratives. Le conflit s'étend même jusqu'au littoral de l'Aude où l'administration préfectorale soucieuse d'accroître le stock de ravitaillement voudrait autoriser l'engin malgré l'hostilité à peu près générale des pêcheurs.

Si dans ce cas particulier la *tradition* l'emporte, il ne saurait être question en Roussillon de revenir à l'ancien état de choses, car le lamparo a accru considérablement le nombre des prises, et des capitaux trop importants s'y sont engagés. D'ailleurs les marins de Collioure, longtemps très hostiles, commencent à s'équiper à l'image de leurs rivaux et voisins de Banyuls.

Dans ces conditions un décret du 12 Mars 1947 régleme la pêche au lamparo sur la côte du Roussillon en divisant le littoral en deux do-

maines de pêche : de la frontière Franco-Espagnole aux Cabanes des Routes, près de Saint-Cyprien-Plage où la pêche peut se pratiquer à partir des fonds de 18 mètres (10 brasses), et des Cabanes des Routes jusqu'à la limite du département de l'Aude où la pêche au lamparo ne peut se pratiquer qu'à partir de la limite des 3 milles au large.

Cette division du domaine côtier permet la coexistence du lamparo adopté par les pêcheurs de la côte rocheuse des Albères et de la pêche à la traîne et aux filets dérivants qui reste le fondement des activités sur la côte sableuse de la Salanque. Le décret prend en outre des mesures pour la protection des fonds en interdisant l'emploi d'explosifs et de lumière de plus de 4.000 bougies, et il institue une limitation à l'usage de la pêche au feu au lamparo en stipulant que la pêche n'est autorisée que du 15 Mars au 15 Novembre, que le lamparo ne peut pas être callé à moins de 500 mètres de tout autre filet, et en limitant le nombre d'embarcations pouvant être possédées par un armateur à deux, et celui des groupes de pêche opérant sur la côte à 50.

Sous ce régime 41 autorisations sont demandées et accordées en 1947 sur la côte du Roussillon, 37 groupes d'embarcations pratiquent effectivement la pêche : 3 attachés à Cerbère, et 11 à Banyuls qui ont un équipement neuf, 1 à Port-Vendres, et 22 à Collioure (13 ayant un équipement vieux de trois ans et à moitié usé, et 10 un équipement vieux de deux ans et usé au tiers).

Les résultats de cette campagne de 1947 font ressortir un avantage très net de la part du filet lamparo par rapport à tous les autres engins.

Les pêcheurs du Syndicat de Banyuls n'utilisant que le lamparo capturent 237 tonnes de Maquereau, et 22 tonnes de Sardines, ceux du Syndicat de Saint-Laurent plus nombreux et ne pêchant qu'au filet dérivant et à la traîne ne prennent que 8 tonnes de Maquereau et 60 tonnes de Sardines. En effet, le lamparo a permis aux Banyulencs d'intercepter indistinctement tous les passages de poissons bleus, tandis que les pêcheurs du Barcarès, de Saint-Laurent, de Canet ont pu prendre la sardine grâce à leurs sardinaux flottants et dérivants, mais il n'ont pu capturer du maquereau en quantité appréciable, parce qu'ils ne possédaient pas assez de filets veyradiers. Aussi au cours de la campagne de 1948, de nombreux pêcheurs de la côte sableuse décident d'imiter ceux des ports des Albères, et des groupes s'arment à Saint-Cyprien-Plage, et à Canet-Plage.

Pour tenir compte de ce fait, une extension de la zone de pêche autorisée est accordée par le décret du 31 Mars 1949 qui porte la zone où la pêche peut se pratiquer à partir des fonds de 10 brasses (18 mètres) des Barraques des Routes, à l'embouchure du Bourdigoul, 15 kilomètres plus au Nord. Les pêcheurs du Barcarès qui restent fidèles au filet sardinal dérivant, se font maintenir leur réserve de pêche dans les trois milles, du Bourdigoul jusqu'à la limite du département de l'Aude. En même temps par suite de l'extension de la zone de pêche et de l'augmen-

tation des lieux d'armements, le nombre maximum des autorisations pouvant être accordée est porté de 50 à 70. Depuis, le mouvement n'a cessé de se poursuivre : 64 autorisations données pour la campagne 1949, 67 pour celle de 1950 qui a vue les pêcheurs du Barcarès imiter à leur tour ceux de tous les autres ports du littoral.

Le problème est posé de savoir si la dernière zone interdite à la pêche à la lumière dans la limite des trois milles ne va pas pouvoir à son tour être ouverte au lamparo dans les mêmes conditions que les autres eaux du littoral. A cet effet, dès Août 1950, les pêcheurs du Barcarès qui s'étaient fait réserver la zone interdite par le décret de 1949 demandent la suppression de ces restrictions puisqu'en été ils n'arment plus qu'au lamparo et qu'ils réservent le Sardinal pour la période d'hiver du 15 Novembre au 15 Mars pendant laquelle il est interdit de pêcher au feu.

Cependant pour le moment les choses restent en l'état où elles se trouvent depuis cette suite d'actes législatifs qui ont peu à peu suivi la progression de l'influence de la nouvelle technique qui à l'heure actuelle domine toute la vie de pêche du littoral.

Un point d'équilibre semble d'ailleurs atteint, le nombre de groupes ne s'accroît plus guère : 66 en 1951, 67 en 1952, seule une remise en place se produit, à la fois parmi les capitaux engagés et les armateurs et parmi les équipages. Une évolution se produit au détriment des ports de la côte des Albères qui ont été les pionniers, et en faveur des établissements de la côte de la Salanque les derniers venus à cette activité. Désormais la majorité des groupes se trouve stationnée sur la côte sableuse où les rendements s'avèrent supérieurs tandis qu'une crise commence à apparaître dans les ports de la côte rocheuse : en 1952 la pêche a été pratiquée par 2 groupes stationnés à Cerbère, 8 à Banyuls, 2 à Port-Vendres, et 20 à Collioure, tandis qu'il y en avait 12 à Saint-Cyprien, 9 à Canet, et 14 au Barcarès. Ce transfert d'équilibre accompagné de perturbations économiques et humaines entraîne à l'heure actuelle la recherche d'une meilleure organisation sans laquelle la pêche au lamparo ne peut atteindre l'efficacité indispensable au maintien d'une activité suffisante.

L'ORGANISATION DE LA PÊCHE

La pêche au lamparo au feu est désormais installée sur tout le littoral du Roussillon. Elle est pratiquée au moins occasionnellement par la quasi totalité des pêcheurs et elle est devenue l'activité fondamentale pour le plus grand nombre d'entre eux.

Désormais la diffusion et l'installation de la technique sont terminés et on rentre dans une nouvelle période de recherche et de mise en place d'un équilibre économique et humain.

La première phase avait été caractérisée par la prédominance des capitaux et de l'expérience d'un nombre assez restreint de spécialistes, tandis que ne se posait encore aucun problème d'organisation économique et de débouchés.

Jusqu'en 1949 la pêche était dominée par le souci d'avoir l'argent et les relations nécessaires à l'acquisition du matériel. Il fallait bien souvent s'ingénier à faire venir d'Espagne les engins introuvables dans le pays, et l'heureuse possession d'un matériel très rare a plus d'une fois déterminé des vocations d'armateurs.

Il était en outre nécessaire d'avoir à sa disposition un équipage assez expérimenté pour ne pas aller au devant de sérieux déboires tout au moins dans les premières saisons. La possibilité d'embarquer quelques espagnols réfugiés ou quelques pêcheurs déjà entraînés conditionnait essentiellement toute nouvelle entreprise (en 1945, il y avait 35 spécialistes espagnols embarqués : 8 à Cerbère, 14 à Banyuls, 6 à Port-Vendres, 7 à Collioure, en général deux par groupes).

Aussi l'organisation ne pouvait à ces débuts qu'être fort anarchique. Les premiers armateurs de Banyuls et de Cerbère disposaient des atouts majeurs pour asseoir et fortifier leurs positions, tandis que la répartition des activités ne se trouvait soumise aux contingences ni du milieu économique, ni de l'environnement géographique.

Mais depuis trois ans les données du problème se sont complètement renouvelées. Peu à peu la technique a été assimilée par tous et s'est intégrée dans la vie de pêche tandis que les engins se faisaient de moins en moins rares et que l'on trouvait plus facilement des capitaux grâce au crédit maritime, aux paiements des dommages de guerre, ou à la coopération.

Dans le même temps où la concurrence pouvait s'organiser sur un pied d'égalité, les facteurs géographiques de l'environnement réapparaissaient, et la mise sur pied d'une structure économique nouvelle commandait la recherche de nouveaux débouchés nécessaires pour absorber des apports en augmentation constante.

Sous ces influences la pêche au lamparo s'est déjà profondément transformée changeant de structure économique et sociale et répartissant ses assises en fonction des données nouvelles. Les armateurs ont été les premières victimes du mouvement. Petit à petit ils doivent céder du terrain aux patrons pêcheurs et aux sociétés d'exploitants copropriétaires.

Les affairistes ayant placé des capitaux dans la période de l'immédiat, après guerre ont dû les uns après les autres se retirer, il ne subsiste plus comme armateurs que les pionniers qui ont introduit et soutenu la pêche à Banyuls. Ils recrutent de plus en plus difficilement un équipage, et doivent lui consentir des conditions très avantageuses. Les résultats financiers sont pour eux souvent décourageants. Certains ont essayé de transporter leurs entreprises sur la côte de la Salanque, mais ils se heurtent aux mêmes difficultés que dans leur port d'origine.

Par contre, il s'est formé des associations qui se maintiennent avec plus de succès : elles unissent un demi-armateur qui apporte le plus souvent le bateau feu et les filets lamparos, et un patron pêcheur qui apporte le bateau de pêche principale qu'il n'avait employé jusque là qu'à la pêche à la dérive. Ce type de contrat a grandement facilité l'adoption de la technique en permettant aux nouveaux pêcheurs de transformer leur activité aux moindres frais.

Cependant, à l'heure actuelle les patrons propriétaires sont de loin les plus nombreux. Ils recrutent eux-mêmes leur équipage, souvent dans leur proche parenté, et ils le rémunèrent à la part. Enfin, depuis peu on a vu apparaître une nouvelle forme d'exploitation avec l'acquisition de groupes de lamparos en copropriété totale par tout un équipage aux ressources souvent modestes qui trouve dans cette méthode un moyen de s'assurer une indépendance complète dans l'égalité la plus absolue. La structure financière de la pêche a pris ainsi une allure fort nuancée, et il est probable que la répartition actuelle des modes d'armements (Tableau II) continuera à évoluer en faveur du petit pêcheur propriétaire, et au détriment des armateurs.

TABLEAU II
STRUCTURE FINANCIÈRE DES ARMEMENTS AU LAMPARO

Ports	Armateur	1/2 Armateur	Patron Propriét.	Groupes de Copro.
Banyuls	2	—	8	—
Port-Vendres	—	—	2	—
Collioure	3	2	14	1
Saint-Cyprien	3	1	—	8
Canet	4	1	2	2
Le Barcarès	4	4	5	1
Total.....	16	8	31	12

La pêche au lamparo au feu repose donc sur des assises de plus en plus larges qui lui confèrent une bien plus grande solidité qu'à ses débuts.

Cette évolution s'est accompagnée de transformations dans le rythme et le volume de la production.

L'ACTIVITÉ DES PORTS

Pendant la période d'installation, Banyuls et Collioure avaient concentré l'essentiel des prises. En 1947-1950 leurs apports de poissons avaient rattrapé et même dépassé les moyennes d'avant-guerre (Voir Statistiques annexes I et II); tandis que les ports de la Salanque stagnaient en n'employant que les pêches à la dérive et à la traîne.

Avec la progression de la technique du lamparo tous les petits établissements de la côte sableuse ont vu leurs prises s'enfler considérablement et désormais cette nouvelle zone de production joue un rôle de plus en plus important.

Les facteurs géographiques ont largement contribué à cette évolution. En effet, les principaux bancs de poissons stationnent à la belle saison par les fonds de 15 à 40 mètres au large des embouchures du Tech, de la Têt et de l'Agly (Voir Carte I). Les bancs de Sardines y sont particulièrement importants et l'on y trouve d'autre part du Maquereau, du Saurel, de la Bogue, et même à certaines époques de l'Anchois et de la Bonite. Au contraire dans les eaux qui baignent le littoral des Albères le poisson passe moins fréquemment, les bancs sont moins fournis. L'on ne trouve de façon sûre que de l'Anchois mélangé à du petit Maquereau bien au large, par fonds de 85 à 90 mètres, et du Maquereau mélangé à du Saurel et à quelques Sardines le long de la côte du Cap Cerbère, à la baie de Banyuls.

Pour pêcher la Sardine qui reste la prise la plus rémunératrice, les pêcheurs basés à Banyuls et à Collioure doivent faire un chemin de plus en plus long pour se rendre sur les lieux de pêche au fur et à mesure que la saison s'écoule et que le poisson remonte vers le Nord (13).

Leurs frais sont élevés, et bien souvent en arrivant aux endroits favorables les vents contraires se sont levés et la mer s'est gâtée. Ils doivent alors s'en retourner sans rien prendre après avoir dépensé beaucoup d'essence.

Au contraire, les groupes basés sur la côte sableuse sont sur place, ils peuvent profiter de la moindre occasion favorable pour sortir et tenter un coup de filet, et rentrer dès que le temps se gâte.

Au total les embarcations qui travaillent sur le littoral de la Salanque voient leurs recettes s'accroître et leurs frais diminuer par rapport à celles des ports des Albères grâce à leur meilleure situation géographique.

C'est ce qui explique qu'à peine adopté à Saint-Cyprien-Plage, à Canet-Plage et au Barcarès, le lamparo ait donné des résultats si intéressants que l'activité de la côte des Albères n'a pas tardé à s'en trouver sérieusement affectée.

Banyuls est le port le plus touché par cette évolution.

Après avoir armé une vingtaine de groupes, à la fin de la campagne 1946 et au début de 1947, il a vu peu à peu ses embarcations désertier pour se rendre sur la côte de la Salanque où les armateurs escomptaient de meilleurs résultats tout en trouvant des équipages moins exigeants.

Les prises qui à un moment étaient redevenues très importantes sans toutefois atteindre le niveau du début du siècle se sont de nouveau rapidement réduites.

(13) M. RUIVO, à paraître.

Les statistiques officielles de l'Inscription maritime (14) (Tableau annexe I), donnent pour 1946 : 230 tonnes de poisson bleu (Sardines 162 tonnes, Maquereaux 68 tonnes); pour 1947 : 264 tonnes (Sardines 22 tonnes, Anchois 2 tonnes, Maquereaux 240 tonnes) qui constituent l'essentiel des prises au lamparo.

Pour ces mêmes espèces, les mêmes sources ne donnent plus que 121 tonnes en 1950 (89 tonnes de Sardines, 2 tonnes d'Anchois, et 30 tonnes de Maquereaux) et 125 tonnes en 1951 (112 tonnes de Sardines, 7 tonnes d'Anchois, et 6 tonnes de Maquereaux) et les résultats de 1952 sont encore plus bas, car ils n'atteindront certainement pas les 100 tonnes.

Ces chiffres qui comprennent les apports de groupes basés à Banyuls et à Cerbère ne font qu'exprimer la baisse du nombre des groupes : A la fin de 1947, il y avait terminant la campagne 17 groupes (3 à Cerbère, 14 à Banyuls, dont 3 armés en cours de saison). Au début de la campagne 1952, il n'en restait plus que 10 (2 à Cerbère, 8 à Banyuls).

A Port-Vendres, le lamparo a toujours été considéré comme accessoire, seuls quelques petits chalutiers ont armé occasionnellement durant ces dernières années. Il n'y a jamais eu plus de quelques dizaines de tonnes d'apports de poisson, et les deux chalutiers qui avaient entrepris le début de la campagne 1952 ont rapidement abandonné obtenant des résultats inférieurs à ceux de leur activité habituelle.

Collioure par contre a adopté très largement la nouvelle pêche. Après les hésitations de la période 1941-1944, les patrons pêcheurs se sont unanimement décidés pour l'adoption du nouvel engin devant les résultats obtenus. Il y avait 6 lamparos en 1944, 12 en 1945, 17 en 1947, 22 en 1948. Cette progression avait ramené le volume des prises au niveau de l'immédiat avant-guerre (Voir tableau statistique annexe II).

En 1946 ces sources nous donnent 494 tonnes d'apports de poissons bleus dans le syndicat de pêche de Collioure qui comprend en outre Saint-Cyprien. Comme ce dernier établissement détruit lors de la retraite allemande n'était pas encore reconstruit, et que la pêche y restait fort misérable, on peut considérer que la totalité de ces prises (432 tonnes de Sardines, 14 tonnes d'Anchois, 48 tonnes de Maquereaux) revient à la pêche au lamparo de Collioure. En 1947, dans les mêmes conditions les apports s'élèvent à 424 tonnes (245 tonnes de Sardines, 27 tonnes d'Anchois, 152 tonnes de Maquereaux) desquels il faut cependant soustraire 76 tonnes de Sardines prises en Janvier, Février et Mars au filet sardinal dérivant; il reste donc 348 tonnes de pêche au lamparo.

(14) Ces statistiques sont fournies par le Syndicat de pêche englobant plusieurs ports (voir Carte Fig. III). Comme elles ne reposent que sur les déclarations volontaires des intéressés, elles restent entachées d'erreurs souvent assez graves.

Cependant, comme cela se renouvelle à peu près dans la même proportion chaque année, elles peuvent servir d'élément pour une utile comparaison dans l'étude de l'évolution d'un port, tout en n'ayant qu'une valeur relative pour étude de la production.

Depuis les résultats n'ont guère varié, il y a stagnation, et même la régression ne semble pas loin de se produire si l'on considère que 22 groupes se sont armés en 1951, mais seulement 20 en 1952, et que d'autres défections pourraient marquer le début de la prochaine campagne.

Pour apprécier l'état actuel de la pêche dans le port, les sources statistiques officielles sont difficilement utilisables depuis que Saint-Cyprien-Plage a été reconstruit et a repris une grande activité. On peut cependant considérer qu'en 1951 les 2/3 des prises déclarées reviennent à Collioure. Après soustraction de 75 tonnes de prises de Sardines à la dérive en 1950, et 70 en 1951, nous aurions alors 340 tonnes apportées par le lamparo en 1950 (290 tonnes de Sardines et 50 tonnes de Maquereaux) et 520 tonnes en 1951 (500 tonnes de Sardines et 20 tonnes de Maquereaux).

Sur la côte sablonneuse de la Salanque l'évolution est exactement inverse.

A peine reconstruit, Saint-Cyprien-Plage a vu ses pêcheurs adopter le lamparo et depuis 1948 les progrès de ce petit établissement ont dépassé toutes les prévisions.

Il y avait 4 lamparos en 1948, 8 en 1950, il y en a 12 en 1952. Bénéficiant de sa position très favorable par rapport aux bancs de poissons, Saint-Cyprien a eu très vite une importante production : en 1951 les quantités commercialisées par la coopérative de vente et provenant de la pêche au feu, se sont élevées à 295 tonnes, dont 275 tonnes de Sardines et 12 tonnes de Maquereaux. En 1952, la vente a atteint 344 tonnes dont (320 tonnes de Sardines et 17 de Maquereaux).

Dans le quartier de Saint-Laurent les changements ont été tout aussi spectaculaires. Au Barcarés, comme à Canet-Plage, la pêche stagnait dans un état rudimentaire.

Avant la dernière guerre la production était très faible (Voir Tableau annexe III). La Sardine pêchée au sardinal dérivant donnait de 50 à 80 tonnes par an, et les Maquereaux capturés, soit au filet veyradier, soit à la ligne, soit à la traîne donnaient un tonnage à peu près équivalent.

Après la guerre, la pêche reprit dans les mêmes conditions.

Toutefois le nombre des filets sardinaux s'était largement accru tandis que les veyradiers avaient presque disparu et que les traînes étaient bien moins nombreuses.

Il fallut attendre 1948 pour voir Canet-Plage, à l'imitation de Saint-Cyprien, armer quelques lamparos. Le Barcarès suivit à son tour en 1950 et le mouvement s'amplifia rapidement quand les armateurs de Banyuls quittèrent leur port pour venir trouver des équipages moins exigeants tout en profitant d'une position plus favorable.

En 1950, il y avait 4 lamparos à Canet-Plage et 7 au Barcarés; en 1951, ces chiffres étaient passés respectivement à 6 et 12, et en 1952, il y a 9 groupes à Canet-Plage et 14 au Barcarés.

Les chiffres des rendements de la pêche reflètent de façon frappante l'ampleur de ce mouvement.

Pour le Syndicat de Saint-Laurent en 1946, il avait été pêché 178 tonnes de Sardines et 10 tonnes de Maquereaux, en 1947, 53 tonnes de Sardines et 10 tonnes de Maquereaux. La production de 1950 a été de 424 tonnes de Sardines et 79 tonnes de Maquereaux et celle de 1951 a donné 492 tonnes de Sardines et 18 tonnes de Maquereaux. En enlevant 33 tonnes de Sardines pêchées au sardinal en Février, Mars et début Avril 1950 et 45 tonnes de même en 1951, il reste une production globale du lamparo de 470 tonnes en 1950 et de 465 tonnes en 1951, c'est-à-dire que la pêche au lamparo au feu a eu pour résultat d'augmenter les prises de 300 % par rapport à une très bonne année de production de pêche à la dérive et de près de 500 % par rapport à une année moyenne d'avant-guerre.

Au total le centre de gravité de la pêche en Roussillon tend à se déplacer des Albères vers la Salanque après l'adoption générale des nouveaux procédés de pêche au feu. L'année 1951 a vu une production globale de 1.800 tonnes de poissons de mer sur la côte du Roussillon sur lesquelles 1.300 tonnes reviennent au lamparo contre à peine 250 tonnes pour le chalutage industriel et 250 tonnes à la pêche à la dérive et à quelques petits métiers.

Sur les prises du lamparo à peu près la moitié proviennent de ports où cette activité était inconnue il y a trois ou quatre ans et où le nouveau genre de pêche a ouvert des perspectives jusque là totalement insoupçonnées.

LE DÉROULEMENT DE LA PÊCHE

La pêche au lamparo est une activité saisonnière qui ne débute guère avant la fin du mois de Mars ou le début d'Avril.

Elle s'arrête en général vers le milieu d'Octobre.

Pendant ces six mois, il se produit de nombreuses variations à la fois dans la composition des prises et dans les lieux de pêche.

Les premiers armements ont lieu au début d'Avril, à Collioure et à Saint-Cyprien-Plage, puis une quinzaine de jours après à Canet-Plage et au Barcarès. Jusqu'au début de Mai la pêche consiste presque essentiellement en Sardines qui, selon les pêcheurs, séjournent de 1 mille et demi à 3 milles au large d'Argelès par des fonds de 20 à 25 brasses. Les bancs sont formés d'individus de taille très variable allant de 10 à 16 centimètres en général; la pêche demande toujours un triage avant la mise en vente.

A la Sardine il se mêle en outre quelques Maquereaux de grosseur eux aussi extrêmement variable, et plus vers le large de petits Anchois. Le 7 Avril 1951, il a été apporté à la Coopérative de Saint-Cyprien, 300 kilos de petites Sardines (15), 1.700 kilos de Sardines moyennes, 180 ki-

(15) En terme de pêche on considère la sardine comme petite quand il en faut 40 à 50 pour faire un kilo, comme moyenne quand 35 à 40 suffisent, et comme grosses quand 28 à 33 sont seulement nécessaires.

los de gros Maquereaux communs (*Scomber scomber*), 120 kilos de petits Maquereaux et 580 kilos de petits Anchois (en plus desquels on devrait ajouter environ un millier de kilos gardés par les pêcheurs pour leur salaison personnelle).

En Mai, la pêche a lieu surtout au large de Saint-Cyprien, plus près de la côte et par fonds de 15 à 20 brasses. Le peuplement de Sardine est encore très hétérogène avec toujours la présence de Maquereaux et d'Anchois. Le 17 Mai 1951, il a été apporté à Saint-Cyprien 1.240 kilos de petites Sardines, 1.190 kilos de grosses Sardines, 50 kilos de petits Maquereaux et 320 kilos d'Anchois.

Au cours du mois les premiers lamparos arment à Banyuls où les travaux de la vigne avaient retenu jusque là les pêcheurs. Ils ont le choix soit d'aller rejoindre le reste de la flottille au large de Saint-Cyprien, soit d'aller pêcher au large de Cerbère en eaux profondes (de 40 à 60 brasses) où ils trouvent là aussi de la Sardine, mais mélangée en quantité beaucoup plus importante avec des Maquereaux communs (*Scomber scomber* L.), mais aussi des Maquereaux colias (*Scomber colias* L.), des Saurels (*Trachurus trachurus* L.) et des bogues (*Box boops*).

En Juin, la pêche bat son plein, tous les groupes sont armés et participent à la pêche qui atteint le point culminant de la campagne. (Les prises de Juin ont donné 36 % en 1950 et 48 % en 1951 de la production de la saison). Les prises les plus abondantes sont faites entre Saint-Cyprien-Plage et Canet-Plage par fonds de 10 à 15 brasses, à 1 mille, 1 mille et demi de terre. La Sardine y est désormais très homogène, l'on capture avec elle un nombre accru de Maquereaux communs, tandis que les Anchois disparaissent se retirant plus au large et qu'arrivent en compensation les premiers Maquereaux Colias, les Saurels et les Bogues.

Les Banyulencs continuent en outre à fréquenter les parages de Cerbère avec les mêmes prises qu'au mois précédent.

Le 7 Juin 1951, il a été débarqué à Saint-Cyprien 11.650 kilos de Sardines, 200 kilos de Maquereaux communs, et à Banyuls 10.050 kilos de Sardines, 1.230 kilos de Maquereaux communs et 160 kilos de Maquereaux Colias. Dix jours plus tard, on note déjà une certaine évolution : le 16 Juin, on débarque à Saint-Cyprien 10.080 kilos de Sardines, 130 kilos de Maquereaux communs, et 30 kilos de Maquereaux Colias; tandis qu'à Banyuls la pêche s'est composée de 6.900 kilos de Sardines, 140 kilos de Maquereaux communs, 300 kilos de Maquereaux Colias et 10 kilos de Saurels.

Au mois de Juillet, l'activité commence déjà à se ralentir. La plus grande partie de la flottille doit remonter entre Canet-Plage et le Bourdigoul pour trouver des bancs importants, la Sardine domine toujours, mais l'on note la disparition progressive du Maquereau commun remplacé par les Maquereaux Colias et les Saurels de plus en plus nombreux.

Des lieux de pêche secondaires sont plus activement fréquentés.

Les pêcheurs de Banyuls continuent à exploiter les eaux littorales en

se rapprochant de plus en plus de leur baie, mais ils commencent d'autre part à gagner le large où ils trouvent à cinq ou six milles de la côte au-dessus des rochers des Ruines et des Cannalots par 50 à 60 brasses de fonds d'importants bancs d'Anchois mélangés à des petits Maquereaux communs, à de gros Maquereaux Colias et à des Saurels.

Les pêcheurs de Collioure exploitent de leur côté les passages de Maquereaux Colias et de Bonites dans la baie du Racou non loin d'Argelès, et ceux du Barcarès commencent à se rendre sur les fonds de 30 brasses à trois milles au large de leur port, où ils trouvent les deux espèces de Maquereaux, des Anchois et du Saurel.

Le 28 Juillet 1951, il a été débarqué à Saint-Cyprien 3.750 kilos de Sardines, 140 kilos de Maquereaux communs, 200 kilos de Maquereaux Colias, 310 kilos de Saurels, 20 kilos de Bagues, traduisant bien la nature du mélange des espèces et leur proportion dans les bancs au large du Canet-Plage. Le même jour, à Banyuls, la pêche s'est faite dans la baie, et surtout au large, et il a été apporté à la Coopérative 380 kilos de Maquereaux communs, 430 kilos de Maquereaux Colias, 430 kilos de Saurels, et 480 kilos d'Anchois (auxquels il faudrait ajouter environ 2.000 kilos vendus directement à la population par les pêcheurs).

Au total, Juillet est le second mois de l'année ayant donné 26 % des prises de 1950 et 33 % en 1951.

Au mois d'Août, la remontée vers le Nord de la flottille principale se termine, les bancs de Sardines étant au large de Saint-Laurent par 8 à 10 brasses de fonds, la pêche s'effectue le plus souvent dans les limites qu'il est très facile de retrouver sur la carte mais qu'il est presque impossible de reconnaître par nuit sombre en pleine mer !!! Les autres lieux secondaires de pêche continuent à être fréquentés surtout de la part des pêcheurs de Collioure et de Banyuls qui se trouvent vraiment trop éloignés de la flottille principale et qui préfèrent exploiter les eaux à proximité immédiate de leurs ports.

En Août 1951, il a été déclaré aux ports du Barcarès et de Canet-Plage 58 tonnes de Sardines et 1 tonne de Maquereaux, à Saint-Cyprien-Plage, 15 tonnes de Sardines et 1 tonne de Maquereaux, tandis qu'à Collioure les prises officielles étaient de 7 tonnes de Sardines et 5 tonnes de Maquereaux, et à Banyuls de 1 tonne de Maquereaux et de 2 tonnes d'Anchois (16).

Le 27 Août, la Coopérative de Saint-Cyprien commercialisait 4.040 kilos de Sardines, 870 kilos de Maquereaux Colias, 20 kilos de Saurels,

(16) Il faut toujours tenir compte dans l'interprétation des statistiques officielles que, d'une part, les déclarations de Maquereau ne portent que sur le *Scomber scomber*, le *Scomber colias* étant considéré comme une espèce distincte par les pêcheurs catalans qui déclarent ces captures sous la rubrique « Divers ». D'autre part, les déclarations de prises d'Anchois, ne portent que sur les quantités commercialisées en coopératives. Les ventes directes faites par les pêcheurs, de loin les plus importantes, n'y sont pas comprises.

100 kilos de Bogues, tandis qu'à Banyuls, les chiffres étaient le même jour de 2.230 kilos de Maquereaux Colias et 440 kilos de Saurels.

En Septembre, un mouvement de retour s'amorce rapidement vers le Sud. La flottille revient vers Saint-Cyprien et Argelès, mais doit pêcher bien plus au large par fonds de 20 à 25 brasses. Les groupes de pêche abandonnent alors les terrains d'exploitation secondaire pour se concentrer exclusivement dans ces parages, à l'exception toutefois de certains pêcheurs du Barcarès qui préfèrent fréquenter de temps à autre les fonds de 25, 30 brasses à trois milles au large de leur port, où ils rencontrent du Maquereau et de la Bonite.

Dès la fin du mois et le début d'Octobre les désarmements se multiplient : les Banyulencs s'en retournent aux travaux de la vigne qui, après les vendanges, les occuperont jusqu'à la fin du printemps, les pêcheurs de Canet-Plage et du Barcarès vont préparer leur campagne de pêche en étang; seuls, les Colliourencs et les pêcheurs de Saint-Cyprien-Plage font quelques sorties parfois extrêmement fructueuses aux abords immédiats de leur port pour capturer de la Sardine, avant de désarmer à leur tour pour se consacrer à la pêche au sardinal dérivant et à quelques petits métiers jusqu'au printemps suivant.

Ce calendrier général de la pêche au lamparo sur la côte du Roussillon ne vise qu'à donner une idée d'ensemble sur les déplacements généraux des lieux de pêche en liaison avec la localisation et les mouvements des espèces, reconnus de façon toute empirique. Les prochaines campagnes d'études scientifiques accompagnées de baguages massifs, pourront seules apporter les précisions nécessaires à la compréhension de l'évolution générale de la pêche.

La pêche au lamparo à la lumière est d'autre part soumise à bien d'autres conditions qu'aux déplacements saisonniers des poissons.

Pour pouvoir manier convenablement le filet, la mer doit être calme; dès que le vent soulève de la houle, les sorties deviennent hasardeuses et fort peu rentables, car il est difficile de caller convenablement le filet. Les armements sont tardifs parce que l'on attend l'apparition définitive des beaux jours, et les désarmements sont précoces parce que les premières tempêtes d'automne découragent toutes sorties. Généralement, un armateur ou un équipage plus hardi et aventureux que les autres arment les premiers et désarment les derniers, servant de guide par leurs résultats à la majorité des groupes d'un port. D'autre part pendant les périodes de calme et de belle mer les sorties sont encore limitées par l'influence de l'éclairement lunaire. L'attrance opérée par les sources lumineuses sur les poissons ne se manifeste avec son plein effet que pendant les nuits très obscures. Quand les nuits sont claires les poissons qui montent vers la lumière sont beaucoup plus dispersés qu'en période obscure, et surtout au lieu de stationner longtemps sur la surface éclairée ils replongent presque immédiatement et se déplacent rapidement ce qui empêche d'utiliser convenablement le filet.

Les meilleurs moments pour réussir de belles prises se placent après le coucher de la lune qui a déjà attiré les poissons en surface. Alors, les poissons, à la recherche de lumière, viennent rapidement autour des feux et peuvent se prendre assez aisément.

Pendant les périodes où le temps obscur (calculé d'une heure après le coucher, à une demi-heure avant le lever du soleil, en soustrayant le temps entre le lever et le coucher de la lune) est trop court, les pêches sont inexistantes ou très réduites, à moins que d'épais nuages ne viennent allonger artificiellement le temps disponible pour la pêche.

L'année 1952 nous permet de juger dans de bonnes conditions les effets de l'éclairement lunaire sur la pêche, car le temps a été sur la côte du Roussillon généralement clair, et la mer est restée calme. Pour le port de Saint-Cyprien-Plage où les sorties ont été régulières et ont toujours groupé un nombre à peu près égal d'embarcations, les périodes de prises ont été largement influencées par les phases de la lune (Tableau statistique annexe N° VI). Il n'y a eu que deux périodes de mauvais temps interdisant les sorties par nuits obscures : du 23 au 27 Avril, et à partir du 14 Septembre, c'est-à-dire tout au début et à la fin de la campagne de pêche. Pendant la saison l'on n'a pratiquement jamais effectué de prises importantes au cours des périodes où le temps obscur était inférieur à deux heures, et bien souvent il n'y a pas eu de sorties (du 4 au 14 Mai, du 6 au 10 Juillet, du 7 au 11 Août, du 3 au 10 Septembre).

Les prises les plus importantes ont eu lieu pendant les périodes de nouvelle lune (136 tonnes, soit 40 % de la pêche); les phases de dernier quartier, très obscures durant cette année, ont rapporté presque autant (128 tonnes, soit 37 % de la pêche). Les autres phases bien plus éclairées se sont révélées être bien moins favorables et n'ont rapporté qu'une faible part de la production : Phases du premier quartier : 25 tonnes et 7 %; Pleine lune : 55 tonnes et 16 %.

Dans ces conditions les rendements par engins sont extrêmement variables dans la saison, mais ils restent à peu près comparables de port à port, compte tenu de quelques nuances dues à des dispositions particulières.

Nous avons choisi comme comparaison les prises globales et par engins, en 1951, à Saint-Cyprien-Plage et à Banyuls (Voir Tableau statistique annexe VII). Nous avons vu que la situation géographique et l'évolution économique de ces deux stations sont aussi dissemblables que possible. Il n'est que plus remarquable de constater que dans les deux ports les prises en phases de nouvelle lune représentent 39 % de la pêche (116 tonnes, à Saint-Cyprien, 57 tonnes, à Banyuls); vient ensuite la période de premier quartier : 32 % à Saint-Cyprien (94 tonnes) et 29 % à Banyuls (42 tonnes); puis les prises au cours du dernier quartier : 20 % à Saint-Cyprien (60 tonnes); 28 % à Banyuls (40 tonnes); enfin, la pêche

de pleine lune ne représente que 9 % à Saint-Cyprien (29 tonnes), et 4 % à Banyuls (6 tonnes) (17).

Dans les deux ports, les sorties les plus fréquentes et les rendements les plus élevés se placent en Juin, tandis qu'en Octobre les forts rendements sont attribuables à quelques coups de filets heureux dans des nuits aux conditions exceptionnelles.

Par contre en Juillet et Août des différences assez frappantes se manifestent entre les rendements des engins des deux ports parce que les pêcheurs de Saint-Cyprien se trouvent trop éloignés des eaux fréquentées par la Sardine au large de Canet et du Bourdigoul pour profiter des quelques heures d'obscurité, tandis que les Banyulencs peuvent au contraire pêcher dans leur baie à quelques encablures à peine de chez eux.

Au total, le nombre des sorties effectuées par un groupe de lamparo reste fort limité. Les jours de pêche ne dépassent guère la centaine dans les années les plus favorables, et peuvent parfois descendre à 80 en cas de mauvais de temps. Un groupe profitant au maximum des circonstances et se tenant constamment armé ne pourra pêcher guère plus d'un jour sur deux pendant les six mois de la saison. S'il se laisse surprendre par les défauts du matériel, il pourra voir s'échapper la part la plus substantielle de ses éventuels bénéfices.

La pêche au lamparo au feu reste donc une spéculation bien souvent hasardeuse, soumise à de strictes conditions météorologiques, astronomiques et biologiques qui peuvent, par une heureuse conjugaison, apporter la richesse ou bien, en cas de dysharmonie, laisser toute une population dans la misère.

LA PÊCHE AU FEU DANS LA VIE LITTORALE

L'adoption de la technique du lamparo avec ses avantages de production variée et de masse, et ses inconvénients de chômage parfois prolongé, a eu des répercussions très variables sur la vie de pêche et l'équilibre économique et social des populations côtières.

Rarement le lamparo a pris une importance exclusive, et tout en dominant largement par sa production de masse et ses revenus il a laissé subsister une activité appréciable dans l'exploitation d'autres engins.

Banyuls est le seul port où la pêche soit uniquement centrée sur le nouvel engin. En dehors du lamparo, il n'y a guère que la pratique de quelques petits métiers (palangres et nasses) pendant les beaux jours d'hiver. En effet, la viticulture absorbe largement tout le temps disponible, aussi bien pendant la mauvaise saison que durant l'été. Que les rendements s'abaissent pour une cause quelconque et l'on n'hésite pas à dé-

(17) En 1951, les phases de premier et dernier quartier ont eu, dans l'ensemble, des périodes obscures sensiblement égales, tandis que les phases de pleine lune ont été de beaucoup plus claires qu'en 1952.

sarmer pour soigner la vigne. La pêche apparaît ici comme un appoint que l'on utilise surtout en Juin et Juillet pour tirer un petit rapport d'un capital assez important et pour s'occuper en attendant la vendange.

Tout autre est la situation dans les autres ports où la pêche au feu n'est qu'un élément d'activité saisonnière.

Collioure et Saint-Cyprien ne pratiquent guère d'autre pêche durant la belle saison, si ce n'est occasionnellement pour tendre quelques palangres, caler quelques trémails ou quelques nasses. Mais la pêche à la dérive subsiste pendant l'hiver et est pratiquée par la presque totalité des embarcations.

Il y a quelques armements en Novembre, Décembre et Janvier, mais la saison bat son plein en Février et Mars. Les apports restent faibles : en 1951, 66 tonnes de Sardines, à Collioure et 14, à Saint-Cyprien, mais la qualité de la marchandise est alors de tout premier choix et les prix sont très élevés, ce qui détermine de plus en plus d'activité. A Saint-Cyprien, notamment, il n'y a eu en 1951 que six armements au sardinal, tandis qu'en 1952, il y en a eu douze, les pêcheurs inexpérimentés qui, jusque-là, s'étaient contentés de pratiquer seulement une petite pêche côtière et en étang s'étant initiés pour participer eux aussi à une activité fort rémunératrice en attendant l'armement du lamparo.

Au Barcarès et à Canet-Plage, le lamparo tient une place encore moins exclusive. S'il accapare la majeure partie des activités de la mi-Mai à la mi-Août, il n'exclut pas quelques sorties en étang et en mer pendant les pleines lunes, et les désarmements sont bien plus précoces, car, dès la mi-Septembre, l'on se soucie davantage de préparer la campagne de pêche dans les étangs de Canet et de Salses, pour l'anguille fine et le muge, que de tenter quelques sorties bien aléatoires. En Février et Mars, d'autre part, quelques embarcations, surtout au Barcarès, armeront pour le sardinal. En 1951, à Saint-Cyprien et au Barcarès, la pêche en étang a rapporté approximativement 40 tonnes d'anguilles et 20 tonnes de poissons divers (muges, lous bars, joels, etc...), le sardinal a donné 45 tonnes environ, soit à peu près le tiers de la valeur des 465 tonnes de poissons de lamparo.

Ainsi l'utilisation du lamparo a pu se combiner assez bien avec le maintien des autres activités de pêches, elle n'a fait que renforcer la tendance à la fixation des populations littorales le long de la mer au détriment des rives des étangs, phénomène observable d'ailleurs sur tout le pourtour lagunaire du golfe du Lion. Les principaux sujets de préoccupations viennent plutôt de la nouvelle mentalité qui est en train de se répandre par suite du caractère spéculatif et hasardeux de la pêche.

En effet, pour pouvoir obtenir des résultats convenables, il faut faire de grosses prises durant les sorties favorables, afin que l'équipage puisse subsister pendant les périodes creuses et que le matériel soit amorti et renouvelé assez souvent.



Groupe de pêche au lamparo à Saint-Cyprien-Plage. — L'embarcation « Colbert » avec ses épuisettes dressées est accompagnée du bateau porte-feu « Gui-Jeanne » dont les deux lampes de 2.000 bougies sont protégées par des paniers en osier; le groupe comporte en outre l'embarcation PV 2680 qui sert en cas de pêche très abondante.

(Photo F. Doumenge.)

Dans ce but, la pratique s'est peu à peu répandue de s'aider d'explosifs chaque fois que le poisson réagit mal à la lumière et que l'on peut craindre un coup de filet médiocre.

Sous des influences bien souvent étrangères l'on a vu tout d'abord apparaître des pétards destinés simplement à étourdir le poisson, mais il semble, hélas ! que ce soient actuellement les cartouches de dynamite qui servent à cet usage. Les ravages sur les fonds sont certainement très importants surtout en Juillet-Août, quand la pêche a lieu très près de la côte et s'exerce même bien souvent à l'intérieur de la limite des fonds de 10 brasses légalement interdits. L'usage de ces explosifs amène un dérèglement complet des prises conduisant à un engorgement des marchés, et envenimant les rapports entre marins. Le groupe bénéficiaire de l'opération a fait partir le poisson qui était sous les lampes des embarcations voisines qui doivent s'en retourner bredouilles, alors que le braconnier rentre plein à couler. Les disputes s'ensuivent, ce qui n'empêche pas que le jour suivant les bénéficiaires de la veille sont les victimes et inversement.

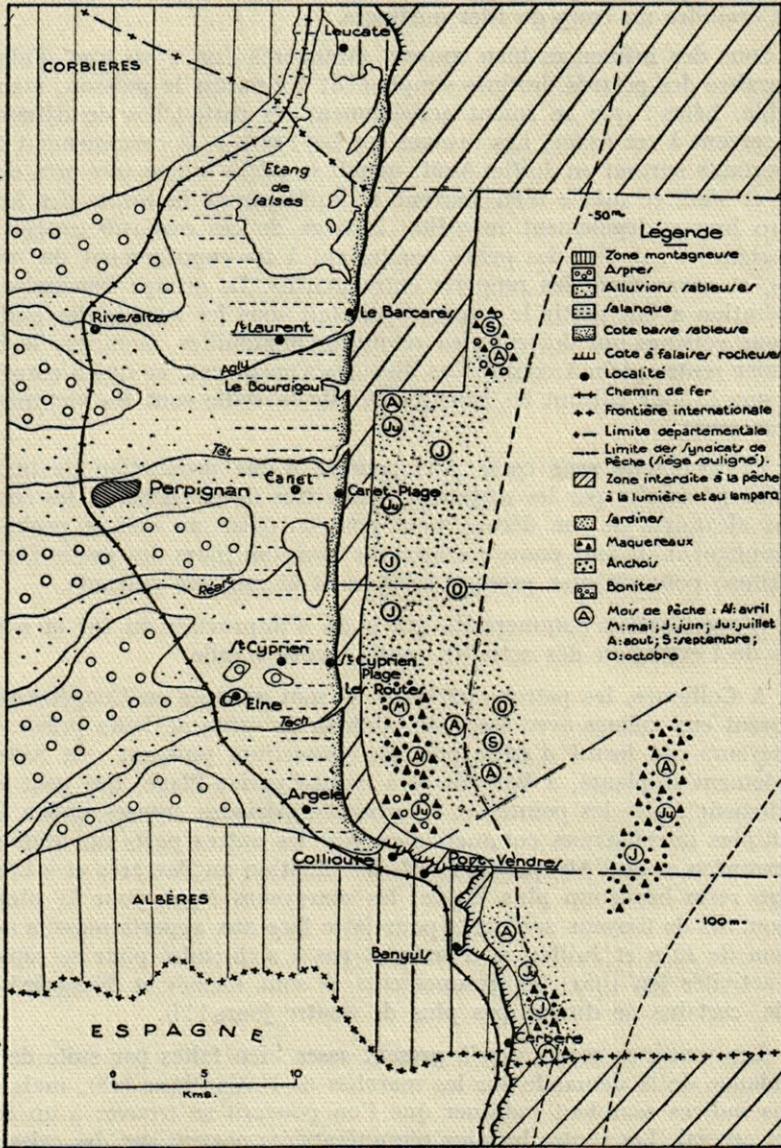
La recherche sans cesse plus poussée d'une production de masse, rendue nécessaire par les exigences financières de la pêche, et les conditions aléatoires de son déroulement pose en outre un délicat problème d'écoulement. Il faut pouvoir étaler sur quelques jours des prises parfois énormes, pour chômer presque totalement la semaine suivante.

L'organisation commerciale qui a dû s'improviser au fur et à mesure de l'extension des activités, reste encore fragile.

A Collioure, les patrons pêcheurs se sont groupés en Coopérative et assurent eux-mêmes avec assez de bonheur la vente de leurs prises. Les mareyeurs ont formé d'autre part un consortium puissant : la SARSEL, solidement implanté, à Banyuls et à Saint-Cyprien-Plage, qui peut plus facilement étaler les pointes et résorber les périodes creuses, grâce à de multiples interférences commerciales avec les autres ports du midi méditerranéen et de l'Afrique du Nord. La situation au Barcarès et à Canet-Plage reste beaucoup plus fluide, les mareyeurs étant pour la plupart dépourvus de moyens suffisants pour faire face aux apports massifs de la saison de Juin et Juillet, et n'arrivant pas à s'entendre pour se répartir les activités (en 1951, les groupements se sont formés et désagrégés en série, certains ne durant pas plus de quatre jours!!!).

Les ventes se sont jusqu'à présent assez bien faites par suite de l'abondance de la demande sur les marchés de l'Atlantique (18), mais certains indices semblent indiquer que l'on pourrait se trouver à un tournant crucial. Les ventes les plus rémunératrices portent sur des caissettes de belles sardines glacées et salées devant être mangées crues sous l'appellation générale de Royan. Dès maintenant, ces ventes se trouvent parfois paralysées par l'introduction de poissons pêchés à l'explosif, qui ar-

(8) DOUMENGE, 1952.



Carte 1. — La côte du Roussillon et la zone de pêche au feu avec le filet Lamparo.

rivent ouverts et qui font rejeter toute la marchandise, ce qui ne manquera pas de se traduire, plus tôt que certains ne le croient, par un préjugé défavorable à l'encontre de la Sardine du Roussillon cotée jusqu'à présent comme une marchandise de grand choix. Une réduction des prix et des tonnages vendus en serait la conséquence directe.

CONCLUSIONS

PERSPECTIVES DE LA PÊCHE AU FEU EN ROUSSILLON

La pêche au feu a pris, grâce à l'usage du lamparo, une importance énorme sur la côte du Roussillon. Tout esprit impartial doit constater les grands progrès que cette technique a introduit : les tonnages se sont largement accrus aussi bien pour la sardine que pour d'autres espèces autrefois dédaignées, et qu'il est maintenant possible de capturer sans autres frais; le déclin dans la population des pêcheurs s'est trouvé pratiquement enrayé et une aisance nouvelle a gagné tout un secteur du littoral autrefois confiné dans la routine et l'abandon.

Il ne saurait être question, comme certains le préconisent, d'en revenir à l'ancien état de choses en interdisant cette activité. Les capitaux engagés sont trop importants pour que l'on puisse songer à les geler sans paralyser immédiatement une grande partie des activités; l'on ne pourrait d'autre part trouver d'emplois pour les équipages qui devraient s'orienter de nouveau vers les pêches à la dérive qui demandent deux fois moins d'hommes que le lamparo. Et enfin, l'organisation commerciale qui assure l'écoulement actuel des prises, pour aussi imparfaite qu'elle soit, ne pourrait être remplacée de but en blanc par un autre édifice qui ne pourrait plus satisfaire à la demande de la clientèle atlantique. Celle-ci se détournerait alors vers d'autres fournisseurs (Maroc), privant la pêche Roussillonnaise de l'exutoire qui lui sera toujours indispensable.

La solution la plus raisonnable et la plus rentable consiste, en fin de compte, dans un aménagement des conditions de pêche par l'éducation des pêcheurs nouveaux venus, qui ne voyant que le profit immédiat risquent, par leurs excès, de paralyser l'essor d'une activité chargée pourtant de belles promesses.

TABLEAU STATISTIQUE I
ÉVOLUTION DE LA PÊCHE DANS LE SYNDICAT DE BANYULS
(Ports de Banyuls et de Cerbère)

Années	Espèces	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
1902	Sardines	—	—	—	—	—	—	1	3	1	—	—	—	5
	Maquereaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Anchois	—	—	—	—	—	—	39	50	14	—	—	—	103
1906	Sardines	—	—	—	—	1	13	23	1	3	6	—	—	47
	Maquereaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Anchois	—	—	—	—	—	5	179	178	54	—	—	—	416
1936	Sardines	—	—	—	—	0,5	—	1	0,5	—	—	—	—	2
	Maquereaux	—	—	—	—	—	—	0,5	0,5	—	—	—	—	1
	Anchois	—	—	—	—	—	—	7	5	—	—	—	—	12
1946	Sardines	—	—	—	—	28	60	16	20	15	23	—	—	162
	Maquereaux	—	—	—	2	3	—	40	23	—	—	—	—	68
	Anchois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1947	Sardines	—	—	—	—	2	1	—	—	7	12	—	—	22
	Maquereaux	—	—	—	1	10	21	116	64	27	—	—	—	240
	Anchois	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	2
1950	Sardines	—	—	—	—	11	49	24	5	—	—	—	—	89
	Maquereaux	—	—	—	—	5	17	6	1	1	—	—	—	30
	Anchois	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	2
1951	Sardines	—	—	—	—	4	97	4	—	2	5	—	—	112
	Maquereaux	—	—	—	—	1	—	4	1	—	—	—	—	6
	Anchois	—	—	—	—	—	—	5	2	—	—	—	—	7

TABLEAU STATISTIQUE II

ÉVOLUTION DE LA PÊCHE DANS LE SYNDICAT DE COLLIOURE

(Ports de Collioure et de Saint-Cyprien-Plage)

Années	Espèces	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
1902	Sardines	10	30	20	45	15	40	115	45	35	15	—	—	370
	Maquereaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	2
	Anchois	1	—	—	—	1	16	31	1	—	—	—	—	50
1906	Sardines	—	—	1	21	110	105	112	115	15	80	—	4	563
	Maquereaux	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2
	Anchois	—	—	—	—	24	79	75	47	—	—	—	—	225
1936	Sardines	46	35	6	1	73	66	78	45	10	1	2	—	363
	Maquereaux	—	—	—	2	2	2	1	—	—	—	—	—	6
	Anchois	—	—	0,5	0,5	13	—	19	24	—	—	—	—	57
1946	Sardines	2	—	—	22	20	138	121	65	25	39	—	—	432
	Maquereaux	—	—	—	1	8	8	7	18	—	6	—	—	48
	Anchois	—	—	—	—	—	—	13	1	—	—	—	—	14
1947	Sardines	17	51	8	54	35	36	5	—	15	22	2	—	245
	Maquereaux	—	—	—	1	5	10	99	29	8	—	—	—	152
	Anchois	—	—	—	1	1	—	23	—	2	—	—	—	27
1950	Sardines	3	15	60	23	90	182	102	12	9	1	—	—	497
	Maquereaux	—	—	—	—	48	13	11	3	7	3	—	—	85
	Anchois	—	—	—	—	—	362	—	—	—	—	—	—	—
1951	Sardines	2	32	37	4	49	362	230	22	47	23	—	7	815
	Maquereaux	—	—	—	1	2	11	11	6	5	2	—	—	38
	Anchois	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	2

TABLEAU STATISTIQUE III
ÉVOLUTION DE LA PÊCHE DANS LE SYNDICAT DE SAINT-LAURENT
 (Ports de Canet-Plage et du Barcarès)

Années	Espèces	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
1935	Sardines	—	—	12	3	—	2	18	14	24	6	—	—	79
	Maquereaux	—	—	—	—	1	12	19	8	3	—	—	—	43
1936	Sardines	—	—	—	—	8	17	30	7	3	—	—	—	65
	Maquereaux	—	—	—	1	6	30	16	8	2	—	—	—	63
1946	Sardines	—	—	—	1	9	33	97	38	—	—	—	—	178
	Maquereaux	—	—	—	—	4	3	2	1	—	—	—	—	10
1947	Sardines	—	2	3	8	2	26	21	1	—	—	—	—	53
	Maquereaux	—	—	—	1	3	3	2	1	—	—	—	—	10
1950	Sardines	—	2	25	7	57	116	145	68	4	—	—	—	424
	Maquereaux	—	—	—	—	45	15	10	2	7	—	—	—	79
1951	Sardines	—	10	33	4	18	185	153	58	30	1	—	—	492
	Maquereaux	—	—	—	1	1	10	4	1	1	—	—	—	18
Anchois		Pour ces années, les statistiques ne mentionnent aucune prise de cette espèce.												

TABLEAU STATISTIQUE IV
PÊCHE AU LAMPARO A SAINT-CYPRIEN-PLAGE AU COURS DE L'ANNÉE 1951
(Prises en kilos)

MOIS	Période	Jours de pêche	Sorties	Sardines	Maquereaux		Saurel	Bogue	Anchois	TOTAL
					Commun	Colias				
Mars	21 au 31	1	1	80	—	—	—	—	—	80
Avril	1 au 10	2	5	2.680	300	—	—	—	580	3.560
»	11 au 20	1	1	350	—	—	—	—	—	350
»	21 au 30	0	0	—	—	—	—	—	—	—
Mai	1 au 10	5	13	3.500	—	—	—	—	420	3.920
»	11 au 20	3	14	8.380	160	—	—	—	540	9.080
»	21 au 31	9	57	26.240	900	200	—	—	—	27.340
Juin	1 au 10	9	75	50.930	1.570	430	—	—	230	53.160
»	11 au 20	8	60	54.660	780	1.040	—	30	—	56.510
»	21 au 30	9	47	25.440	80	130	170	130	—	25.950
Juillet	1 au 10	9	46	24.350	10	210	900	60	—	25.530
»	11 au 20	4	14	5.400	130	30	140	—	—	5.700
»	21 au 31	5	28	6.850	140	790	1.660	50	—	9.490
Août	1 au 10	6	26	7.400	—	350	800	90	—	8.640
»	11 au 20	4	15	1.170	50	250	150	—	—	1.620
»	21 au 31	4	26	7.570	220	1.240	60	480	—	9.570
Septembre	1 au 10	8	43	28.600	—	1.470	140	160	—	30.370
»	11 au 20	0	0	—	—	—	—	—	—	—
»	21 au 30	2	4	240	—	—	20	20	—	280
Octobre	1 au 10	4	16	16.200	—	1.820	20	400	—	18.440
»	11 au 20	1	6	5.540	—	100	—	10	—	5.650
TOTAL...		94	497	275.580	4.340	8.060	4.060	1.430	1.770	295.240

TABLEAU STATISTIQUE V

PÊCHE AU LAMPARO A BANYULS AU COURS DE L'ANNÉE 1951

(Prises en kilos)

MOIS	Période	Jours de pêche	Sorties	Sardines	Maquereaux		Saurel	Bogue	Anchois	TOTAL
					Commun	Colias				
Mai	21 au 31	7	17	4.890	500	10	50	—	—	5.450
Juin	1 au 10	9	69	35.600	2.380	330	—	—	—	38.310
»	11 au 20	8	57	36.000	970	980	10	—	—	37.960
»	21 au 30	5	32	18.900	150	1.070	50	—	—	20.170
Juillet	1 au 10	3	16	2.940	320	180	150	—	—	3.590
»	11 au 20	3	12	1.230	450	160	230	—	—	2.070
»	21 au 31	7	24	—	2.950	1.380	1.150	—	2.100	7.580
Août	1 au 10	5	7	—	120	150	850	—	—	1.120
»	11 au 20	3	7	—	600	1.400	700	—	1.700	4.400
»	21 au 31	3	9	—	—	4.400	1.550	—	—	5.950
Septembre	1 au 10	8	39	10.300	—	1.680	1.650	50	—	13.680
»	11 au 20	2	6	850	150	—	150	—	—	1.150
»	21 au 31	5	11	420	—	410	670	60	—	1.560
Octobre	1 au 10	3	3	2.950	—	420	100	70	—	3.540
TOTAL		71	309	114.080	8.590	12.570	7.310	180	3.800	146.530

TABLEAU STATISTIQUE VI
PRISES AU LAMPARO A SAINT-CYPRIEN-PLAGE EN 1952

Changement de Lune	Périodes	Temps obscur	Sardines	Maquereaux		Saurel	Bogue	Total
				Commun	Colias			
D.Q. 17 Avril.	Début 17-20 Avril	6 h. 30	16.450	—	—	—	—	16.450
	Fin.... 21-23 Avril	7 h. 30	1.010	—	—	—	—	1.010
N.L. 24 Avril.	Début 24-27 Avril	6 h. 30	—	—	—	—	—	—
	Fin.... 28- 1 Mai...	4 h.	18.350	—	—	—	—	18.350
P.Q. 2 Mai...	Début 2- 4 Mai...	3 h.	3.410	10	—	—	—	3.420
	Fin.... 5- 8 Mai...	1 h.	—	—	—	—	—	—
P.L. 9 Mai...	Début 9-12 Mai...	1 h.	—	—	—	—	—	—
	Fin.... 13-15 Mai...	3 h. 30	17.470	1.560	90	—	—	19.120
D.Q. 16 Mai...	Début 16-19 Mai...	5 h.	16.800	2.350	40	—	10	19.200
	Fin.... 20-22 Mai...	6 h.	2.330	30	20	—	—	2.380
N.L. 23 Mai...	Début 23-26 Mai...	6 h.	4.560	140	120	—	—	4.820
	Fin.... 27-30 Mai...	4 h.	25.920	790	190	—	—	26.900
P.Q. 31 Mai...	Début 31- 3 Juin...	2 h. 30	150	—	10	—	—	160
	Fin.... 4- 7 Juin...	2 h. 30	2.700	—	10	—	—	2.710
P.L. 8 Juin...	Début 8-10 Juin...	1 h. 30	2.860	160	10	—	—	3.030
	Fin.... 11-13 Juin...	2 h. 30	29.700	150	50	—	—	30.000
D.Q. 14 Juin...	Début 14-17 Juin...	3 h. 30	18.050	—	60	—	—	18.110
	Fin.... 18-21 Juin...	4 h. 30	21.450	—	80	—	—	21.530
N.L. 22 Juin...	Début 22-25 Juin...	6 h.	28.300	10	50	260	130	28.750
	Fin.... 26-29 Juin...	5 h.	24.400	20	80	980	10	25.490
P.Q. 30 Juin...	Début 30- 3 Juillet	3 h.	5.660	—	10	880	10	6.560
	Fin.... 4- 6 Juillet	2 h.	980	—	50	—	—	1.030
P.L. 7 Juillet	Début 7-10 Juillet	0 h. 30	—	—	—	—	—	—
	Fin.... 11-13 Juillet	1 h. 30	2.720	—	30	300	20	3.070
D.Q. 14 Juillet	Début 14-17 Juillet	3 h.	19.260	—	1.690	450	210	21.610
	Fin.... 18-20 Juillet	4 h. 30	1.880	10	50	30	140	2.110
N.L. 21 Juillet	Début 21-25 Juillet	6 h.	9.380	—	610	860	270	11.120
	Fin.... 26-29 Juillet	6 h.	6.800	—	660	670	—	8.130
P.Q. 30 Juillet	Début 30- 1 Août...	5 h.	4.750	—	40	50	—	4.840
	Fin.... 2- 4 Août...	4 h.	2.500	—	20	—	—	2.520
P.L. 5 Août...	Début 5- 8 Août...	0 h. 15	170	—	10	—	—	180
	Fin.... 9-11 Août...	0 h.	—	—	—	—	—	—
D.Q. 12 Août...	Début 12-15 Août...	3 h.	6.580	—	580	40	10	7.210
	Fin.... 16-19 Août...	5 h. 30	14.450	—	1.900	10	50	16.400
N.L. 20 Août...	Début 20-23 Août...	8 h.	8.540	—	430	—	—	8.970
	Fin.... 24-27 Août...	9 h.	230	—	2.240	60	150	2.680
P.Q. 28 Août...	Début 28-31 Août...	5 h.	1.170	—	1.000	160	60	2.390
	Fin.... 1- 3 Sept.	3 h.	—	—	1.370	60	110	1.540
P.L. 4 Sept.	Début 4- 7 Sept.	0 h.	—	—	—	—	—	—
	Fin.... 8-10 Sept.	0 h. 30	—	—	—	—	—	—
D.Q. 11 Sept.	Début 11-14 Sept.	4 h.	870	—	710	—	680	2.260
	Fin.... 15-18 Sept.	7 h.	—	—	—	—	—	—
			319.790	5.230	2.310	4.810	1.860	344.000

TABLEAU STATISTIQUE VII
RENDEMENT DES ENGINs LAMPAROS EN 1951

PERIODES DE LUNES	SAINT-CYPRIEN-PLAGE			BANYULS-SUR-MER		
	Sorties	Prises (kg.)	Rendement par engin (kg.)	Sorties	Prises (kg.)	Rendement par engin (kg.)
N.L. 6-13 Avril ..	5	3.560	712	—	—	—
P.Q. 14-20 Avril ..	1	350	350	—	—	—
P.L. 21-27 Avril ..	—	—	—	—	—	—
D.Q. 28- 5 Mai ..	4	1.600	400	—	—	—
N.L. 6-13 Mai ..	10	2.320	232	—	—	—
P.Q. 14-20 Mai ..	14	9.080	649	—	—	—
P.L. 21-26 Mai ..	39	16.570	425	4	1.400	350
D.Q. 27- 3 Juin ..	44	21.270	483	39	9.950	255
N.L. 4-11 Juin ..	62	56.510	912	54	46.410	859
P.Q. 12-18 Juin ..	49	43.750	892	47	25.960	552
P.L. 19-25 Juin ..	18	9.300	516	4	1.520	380
D.Q. 26- 3 Juillet	38	17.750	467	28	18.650	666
N.L. 4-11 Juillet	42	26.080	621	16	3.590	222
P.Q. 12-17 Juillet	9	4.050	450	12	2.070	172
P.L. 18-24 Juillet	—	—	—	9	2.600	288
D.Q. 25- 1 Août ..	30	9.600	320	18	5.800	325
N.L. 2- 9 Août ..	24	8.530	355	4	300	75
P.Q. 10-16 Août ..	15	1.620	108	7	4.400	628
P.L. 17-23 Août ..	—	—	—	—	—	—
D.Q. 24-31 Août ..	26	9.570	368	9	5.950	661
N.L. 1- 7 Septem.	24	13.470	561	24	6.680	278
P.Q. 8-14 Septem.	19	16.900	889	21	8.150	388
P.L. 15-22 Septem.	—	—	—	3	400	133
D.Q. 23-30 Septem.	4	280	70	8	1.160	145
N.L. 1- 7 Octobre	8	5.900	737	1	850	850
P.Q. 8-14 Octobre	14	18.290	1.306	2	2.690	1.345
P.L. 15-21 Octobre	—	—	—	—	—	—

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREWS. — Effect of the heat on light behaviour of fish. *Trans. Roy. Soc. of Canada*, Section V, 1946.
- ATHANASSOPOULOS. — La pêche au feu en Grèce. *Pêches Maritimes*, n° 440, p. 31, Octobre 1926.
- AZEAU. — La vie de pêche en Roussillon. *Bull. Soc. Languedocienne de Géogr.*, 1936, fasc. II, III, IV.
- BOHN. — Actions directrices de la lumière. Paris, Gauthier Villars, 1940.
- BOUTAN. — La pêche au feu en Algérie. *Bull. Station Aquiculture et pêche de Castiglione*, 1927, fasc. I.
- DAVAZO. — La fonte luminosa nella pesca dell'Alto Adriatico. *Risveglio della Pesca*, Milano, Dec. 1927, An IV, n° 12.
- DOUMENGE. — La pêche et le commerce du Poisson bleu en Roussillon. *Bull. Soc. Languedocienne de Géogr.*, 1952, fasc. I.
- FAGE. — La pêche à la lumière : son intérêt pratique et scientifique. *Revue gén. Sciences pures et appliquées*, 1924, p. 327.
- Pêches planctoniques à la lumière, à Banyuls. *Archives Zool. Exp. et gén.*, 1927, LXVII, fasc. 2. — 1931, LXXIV, fasc. 14. — 1933, LXXXVI, fasc. 3.
- GOURRET. — Pêches et Pêcheries de la Méditerranée. Paris, Baillères, 1894.
- GRAVIER et DANTAN. — Pêche nocturne à la lumière dans la baie d'Alger. *Annales Inst. Océano. Monaco*, Tome V, n° 1.
- HOUGH. — Fire as an agent in human culture. *Bull. U.S. National Museum*, 139, 1936.
- RICHARD. — Les tropismes animaux (Le Phototropisme). *Vie et Milieu*, Tome 1, Fasc. 1, 1950.
- RUSSO. — Effetti della pesca con le sorgenti luminose sul prodotto delle reti di posta a Catania e sul prodotto delle tonare della Sicilia Occidentale. Publication séparée. Catane 1913.
- Studi della pesca nel Golfo di Catania. *Bolletino di pesca*, Roma, Nov. 1925, An I, fasc. 2.
- RUIVO (M.) et WIRZ (K.). — I. Observations sur la ponte en Automne-Hiver 1951. Biologie et Ecologie de la Sardine (*Sardina pilchardus* Walb.) des eaux de Banyuls. *Vie et Milieu*, Tome III, fasc. 1.
- VIAUD. — Le phototropisme animal. *Thèse Fac. des Lettres*, Strasbourg, 1938.